



ID: 031-253102297-20230524-D23_05_436-DE



III - FINANCES - BUDGET

III.2 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

III.2.3 - Compte Administratif du Budget Annexe Affectation du résultat 2022

DELIBERATION N°23-05-436

Le mercredi 24 mai 2023 à 17h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 12 mai 2023, s'est réuni en téléconférence.

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE Est nommée comme secrétaire de séance Mme Delphine EYCHENNE

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)				, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
Jean-Louis CAZAUBON	NON	иои		OUI			
Patrice GARRIGUES	OUI				11		
Yann HÉLARY	OUI				11		
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	OUI	Patrice GARRIGUES		11		
REGION NOUVELLE-AQUITAI	NE (4X9)						
Marie-Laure CUVELIER	NON	NON		OUI			
Delphine EYCHENNE	OUI				9		
Annick COUSIN	NON	NON		OUI			
Henri SABAROT	иои	oui	Delphine EYCHENNE		9		
DEPARTEMENT DE LA HAUT	E CARONNE	(2)(4.2)		Y			
Jean-Michel FABRE	OUI	(2X13)			13	r	i -
Thierry SUAUD	OUI			-	13		
Alain BELLOC	- GARONNE (2	2X10)			10		
Emmanuel CROS	NON			OUI			
DEPARTEMENT DU LOT-ET-C	GARONNE (2)	(9)					
Philippe BOUSQUIER	NON	NON	1	OUI		r	
Paul VO VAN	OUI	Non		001	9		
TO A DESCRIPTION OF SUPPLIES	(0)(0)			Y			
Martine COUTURIER	OUI			1		r	
Hervé GILLÉ	NON	OUI	Martine COUTURIER	-	8		
HEIVE GILLE	NON		marcine coordnick	J	0	L	<u></u>
				Totaux	112	0	0
Aembres en exercice	16	Suffrages exprimés	112	1			
Nembres présents	8	Vote pour	112	1			
Nembres représentés	3	Vote contre	0	1			
Nembres absents excusés	5	Majorité absolue	57	1			
Nombre de votants	11		<u> </u>	1			
	- 11	4					

Appréciation du quorum

Envoyé en préfecture le 08/06/2023

Reçu en préfecture le 08/06/2023

Publié le 15/06/2023



ID: 031-253102297-20230524-D23_05_436-DE

Le Comité Syndical, en vertu des articles L2311-5 et R2311-11 et de l'instruction comptable M49,

Après avoir approuvé, ce jour, le Compte Administratif pour 2022, qui présente un résultat cumulé excédentaire d'exploitation d'un montant de 173.001,15 € dont un excédent antérieur de 1.854.147,82 € ;

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un résultat cumulé déficitaire d'investissement s'élevant à 34.890,62 € dont un déficit antérieur de 13.034,00 € ;

Vu l'état des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes, considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022 dans le cadre du Budget Annexe « Gestion d'étiage » ;

Considérant que le budget 2022 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) d'un montant de $109.034,00 \in$.

DÉCIDE d'affecter au budget 2022 le résultat précédemment indiqué, du Budget Annexe « Gestion d'étiage » comme suit :

- Affectation au compte 1068 « Excédent d'exploitation capitalisé » : la somme de 34.890,62 €.
- Report au compte 002 « Excédent antérieur reporté » : la somme de 138.110,53 €.

Le Segrétaire,

Fait, le 24 mai 2023 Pour extrait conforme, Le Président

Jean-Michel FABRE